

A l'issue du rassemblement de 300 citoyens devant le monument aux morts de GENTIOUX pour que **"Maudite soit la guerre !"**, un hommage a été rendu dans le cimetière de ROYERE (Creuse), tout proche, au maçon creusois et syndicaliste Félix BAUDY, fusillé "pour l'exemple", en avril 1915.

# HOMMAGE

par Régis PARAYRE, secrétaire du Comité laïque des amis du Monument aux morts de Gentioux.

Camarades,

Nous ne sommes pas rassemblés ici aujourd'hui pour coller à l'actualité du débat qui agite le microcosme politique parisien s'interrogeant sur la question des mutineries de 1917.

Non, notre décision nous l'avons prise depuis déjà plusieurs mois lorsque nous avons eu connaissance de l'inscription figurant sur cette tombe à ROYERE .

Nos recherches nous ont confortées et nous ont permis de lever le mystère qui planait autour de ce message sublime .

BAUDY, dont nous ne connaissons que le nom est, peu à peu, sorti de l'ombre: Il avait pour prénom Félix, il était né le 18 septembre 1881 à ROYERE, fils de BAUDY Hippolyte facteur et de BAUDY Marie-Antoinette .

Nous n'avons pas de photo de lui mais, les détails donnés par les informations figurant au registre matricule consulté aux archives départementales de la Haute-Vienne, permettent de dire que c'était un homme de petite taille(1m.57),aux cheveux bruns et aux yeux gris foncé . Nous savons qu'il était célibataire et qu'il exerçait le noble et dur métier de maçon .

Comme beaucoup de Creusois il avait dû quitter le département pour trouver du travail . C'est pour cette raison que BAUDY se trouvait à LYON lorsqu'il fut rappelé le 1<sup>er</sup> août 1914 dans le cadre de la mobilisation consécutive à la déclaration de guerre .

BAUDY fut affecté à la 5<sup>e</sup> compagnie du 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie en provenance de LIMOGES .

Neuf mois plus tard, en avril 1915, nous retrouvons la trace de Félix BAUDY sur le front, à l'occasion d'une attaque sur REGNIEVILLE en Meurthe et Moselle . Comme cela arrivait assez fréquemment, l'attaque mal conçue, avec des hommes exténués, sous une pluie diluvienne n'aura pour seul résultat que des pertes considérables . Quelques jours après, la 5<sup>e</sup> compagnie, à peine renforcée avec de jeunes recrues, reçut un nouvel ordre d'attaquer au bois de «Mortmare» . Les soldats protestèrent considérant que ce n'était pas leur tour, mais ils montèrent néanmoins en première ligne . Là, ils retrouvèrent trois cent cadavres qui jonchaient le sol depuis une précédente et meurtrière attaque . Ils eurent à subir les tirs Allemands mais aussi, les obus Français d'une artillerie mal réglée . C'est dans ce contexte que, lorsque l'ordre sera donné d'attaquer le lendemain à 10 heures, seule une trentaine d'entre eux sortira de la tranchée avant que d'être décimée . La compagnie est rapidement reconduite en arrière du front, les officiers supérieurs manifestant l'intention de les faire tous fusiller . Finalement, après un effroyable marchandage, six hommes seront tirés au sort . En fait il n'y en eu que cinq, l'un des gradés ayant courageusement refusé de désigner une victime ce sont, le caporal MORANGE, les soldats COULON, BAUDY, FONTANEAUD et PREVOST . La cour martiale se réunira dans la carrière de FLIREY avec trois juges, un commissaire du gouvernement et un greffier . Seul COULON sera épargné, les autres ayant refusé de mentir pour sauver leur tête . Le lendemain 20 avril ils seront passés par les armes, Monsieur POINCARE ayant refusé toute grâce au motif que « que l'heure n'était pas à la faiblesse» Les hommes seront exécutés à genoux, les yeux bandés sauf BAUDY qui, dans un ultime geste de révolte arrachera son bandeau .

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> février 1925 que fut organisée à ROYERE, par le syndicat des maçons de LYON, une manifestation qui regroupera entre 500 et 600 personnes à l'issue de laquelle, fut apposée sur sa tombe, la plaque à la mémoire de Félix BAUDY . Ce fut là, le début d'une bataille pour la réhabilitation des quatre fusillés de FLIREY . C'est, par un arrêt du 29 juin 1934 que la cour spéciale de justice militaire annulera le jugement du 19 avril 1915 et réhabilitera MORANGE, BAUDY, FONTANEUD et PREVOST .

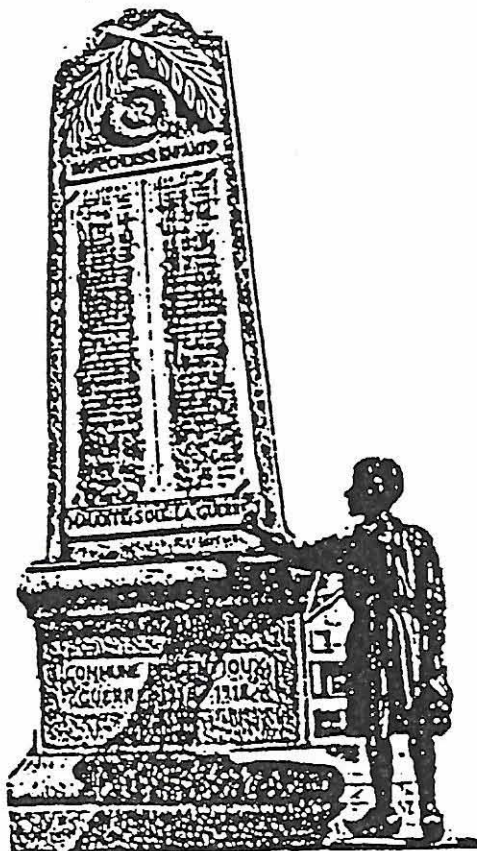
Voilà brièvement racontée la courte existence de Félix BAUDY, maçon et syndicaliste . Comme des millions d'autres, sa vie a été broyée par cette effroyable machine à tuer que fut cette guerre .

Pour nous, il n'y a jamais eu nécessité de débattre à l'infini sur ces questions de mutinerie . Ces hommes qui, sous une forme ou une autre, dans des conditions incroyablement difficiles, ont exprimé leur refus de se soumettre à la barbarie, méritent notre respect et notre admiration . Nous devons perpétuer leur souvenir car, c'est en apprenant du passé que l'on prépare l'avenir . C'est tout le sens de notre rassemblement et je vous demande d'observer quelques instants de silence à leur mémoire .

oo

## AUX FEDERATIONS AMIES

Nous vous demandons d'envoyer dorénavant vos bulletins fédéraux à l'adresse de la Fédération du Cantal  
LP: Maison des Associations  
8, place de la Paix 15000 Aurillac. D'avance merci.



**"Maudite soit la guerre"**